ART. 55 SEXIES N° 2341

ASSEMBLÉE NATIONALE

25 mai 2018

LOGEMENT AMÉNAGEMENT ET NUMÉRIQUE - (N° 971)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

AMENDEMENT

Nº 2341

présenté par

M. Prud'homme, Mme Autain, M. Bernalicis, M. Coquerel, M. Corbière, Mme Fiat, M. Lachaud, M. Larive, M. Mélenchon, Mme Obono, Mme Panot, M. Quatennens, M. Ratenon, Mme Ressiguier, Mme Rubin, M. Ruffin et Mme Taurine

ARTICLE 55 SEXIES

À l'alinéa 1, substituer aux mots :

« peuvent mettre »

le mot :

« mettent ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Selon l'ONPE le phénomène de précarité énergétique touche près de 5 millions de ménages soit 12 millions d'individus. 3,5 millions de ménages déclarent souffrir du froid dans leur logement et ils sont 1,6 million si l'on considère plus particulièrement les trois premiers déciles de revenus. Ces situations anormales doivent êtres résolues de manière prioritaire. Nous considérons que la mise en place de stratégies territoriales ne doit pas être un choix mais une obligation d'intérêt général.